

1. Nature

- Quels sont vos axes de priorité pour préserver le caractère rural de notre entité (habitat, paysages, voies de communication ...)?

Le caractère rural est renforcé sur Beauvechain par la multitude d'outils communaux qui interagissent entre eux. L'axe central est le PCDR qui donne des moyens d'actions. Mais tout n'est que compromis : le Développement Durable implique un équilibre entre ses 4 piliers : l'environnement, le social, l'économique et la culture. Nous devons conserver notre cadre de vie, tout en n'oubliant pas que nos enfants doivent avoir les moyens de vivre et travailler chez nous. C'est ce respect entre les outils qui permet une harmonie.

- Comment envisagez-vous d'intégrer la biodiversité dans les mesures d'aménagement du territoire? ou Comment éviter la poursuite de l'artificialisation des sols en maintenant les éléments de biodiversité existants dans la délivrance des permis? ou Comment respecter la cartographie du réseau écologique dans les mesures d'aménagement du territoire?

Il s'agit de 3 questions bien différentes. Pour la première, les services ne sont pas pour autant au courant des richesses naturelles de tel ou tel endroit. Pour cela des inventaires doivent avoir lieu. C'est ce qu'il se fait avec certains partenaires du PCDN qui inventorient les nids d'hirondelles, dont des membres de AEB. Dès que les services en ont connaissance, ils les intègrent dans les permis par certaines contraintes urbanistiques comme la période des travaux en dehors de la nidification. Pour la seconde, la carte du Schéma de Développement Communal qui précise les espaces d'intérêts biologiques qui ont été identifiés à partir de la carte du réseau écologique. Le Guide communal d'urbanisme donne l'orientation et les intentions de sauvegarde et de préservation de ces sites. Il est nécessaire de bien préciser qu'il ne s'agit pas d'interdire tous travaux mais d'intégrer la biodiversité dans le permis. Nous sommes d'ailleurs la seule commune à avoir intégré des parties de la carte du réseau écologique dans le guide communal d'urbanisme. Pour la 3^{ème} question la carte du réseau écologique n'a aucune valeur d'imposition. Le respect de la carte ne veut pas dire l'absence de travaux, mais il faut en tenir compte tant que faire se peut.

- Quelle est votre position concernant la participation de la Commune de Beauvechain à la création d'un Parc Naturel de la Dyle?

Nous sommes pour des actions qui concernent l'entière de l'entité dans un esprit de cohérence. Le projet de parc de la Dyle exclut une partie de l'entité (la vallée du schoorbroeck). Entre le choix de 2 outils, nous nous retrouvons plus dans un esprit développé par le GAL Culturalité qui regroupent les communes du canton de Jodoigne.

- Quel type d'entretien réserverez-vous aux bords des routes ainsi qu'aux talus, haies et chemins creux ? Envisagez-vous l'établissement d'un Plan de fauche des bords de route avec exportation du produit de fauche? Entendez-vous respecter la Charte du fauchage tardif qui prévoit en son article 8 de ne faucher qu'après le 1^{er} août?

L'article 8 stipule en effet le fauchage à partir du 1^{er} août pour les bas-côtés reconnus par le SPW, tout en respectant les bandes de sécurité et le dégagement des carrefours tel que mentionné par la Direction de la Nature de la DGARNE-SPW. Lors des rencontres citoyennes pour la 3^{ème} charte du PCDN, une demande de fauchage différencié est ressortie. Celui-ci permet suite aux inventaires botanique et faunistique d'adapter au mieux le fauchage : précoce, de début d'été, tardif ou très tardif. C'est un projet qui est gagnant pour toutes les

parties : tant pour le développement de la nature que de la planification des fauches étalées dans le temps.

- Comment veillerez-vous à ce que riverains et agriculteurs ne « maltraitent » pas les bords de chemin et cours d'eau (herbicides, labours, résidus de tonte...)?

Il s'agit avant tout d'un travail de communication. Il fait partie d'un ensemble vaste dont la résolution des points noirs inventoriés par le Contrat de Rivière Dyle-Gette. Si la communication ne suffit pas, nous serons obligés de faire respecter les lois et de devenir contraignant, comme le Règlement Général de Police ou le Programme Wallon de Réduction des Pesticides.

- Comment allez-vous protéger les zones d'intérêt biologique (notamment les zones humides) subsistant dans l'entité ? Envisagez-vous des primes communales pour la protection des zones humides et restauration de mares, vergers, haies en milieu agricole?

Les zones d'intérêt biologique sont inventoriées et bénéficient de statut. Pour voter des primes, il faut des rentrées...

- Quelles sont vos autres propositions pour renforcer la biodiversité à Beauvechain (crapauds, lutte contre les espèces invasives, entretien des cimetières, chats errants...)?

En appliquant la 3^{ème} Charte du PCDN qui reprend l'ensemble des idées citoyennes pour la nature.

- Comment empêcherez-vous le rejet sauvage d'eaux usées?

En synergie avec le Contrat de Rivière Dyle-Gette par l'inventaire des points noirs. En communiquant personnellement avec les contrevenants. Si le comportement ne change pas, il faudra contraindre.

2. Aménagement du territoire et mobilité

- Comment envisagez-vous la traversée de Hamme-Mille?
- Comment envisagez-vous de respecter le Guide communal d'urbanisme?
- Comment envisagez-vous un renforcement de l'efficacité de la CCATM?
- Comment comptez-vous préserver les chemins de terre et les dernières rues pavées?
- Quelle sera votre position à l'égard de la réouverture/réhabilitation des chemins disparus? (révision de l'Atlas)
- Que pensez-vous de la création de « zones 30 » dans certains quartiers?
- Quelles seront vos réalisations en matière de pistes cyclables (entre Hamme-Mille et Beauvechain, vers Opvelp, vers Bossut...)?

En synergie avec le projet points nœuds développé par la Province du BW.

3. Climat

- Quelles autres mesures envisagez-vous pour lutter contre le changement climatique (primes complémentaires pour l'isolation, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, vélos électriques, etc...)?

4. Déchets

- Etes-vous favorable à une consigne pour canettes dans la Commune »?

Ce n'est pas de compétences communales mais régionales et fédérales.

5. Santé publique.

Que comptez-vous faire pour :

- Informer la population sur l'état de l'eau des sources?
- Eviter les feux de matières dégageant des fumées toxiques et/ou nauséabondes (question déjà posée par notre association en 1994!)?
- Empêcher la pulvérisation de pesticides à proximité des habitations, lieux publics et chemins de campagne?

le Programme Wallon de Réduction des Pesticides impose des bandes tampons et autres mesures. Prochainement, celui-ci sera intégré de manière plus exhaustive dans le RGP ce qui permettra au Gardien de la paix de pouvoir l'appliquer.